

Le conseil Municipal

approuvé le 26-10-58
58080

- Vu les propositions de M. Wabille
- Vu l'avis de la Commission

décide

- d'autoriser M. Saulal, sapeur-mécanicien à occuper le local laissé vacant compter du 1^{er} septembre 1958
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'occupation

Adopté à l'unanimité

5. Règlement honoraires Ferrer du Palais des Congrès —

approuvé le 13-9-58

58000

M. Ferrer a déposé une demande de règlement d'honoraires la Salle des Congrès s'élevant à 529.757^{frs}. Sur proposition de M. Bastien, le conseil Municipal le versement d'un acompte de 300.000^{frs} en attendant le règlement définitif.

Le conseil Municipal

- Vu la note d'honoraires en date du 20 Juillet présentée par M. Claude du Palais des Congrès
- Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- de verser à M. Claude Ferrer une somme de 300.000^{frs} à titre d'acompte sur de ses honoraires en attendant le règlement définitif de ce chantier

Adopté à l'unanimité

1 Honoraires M. le Maire et M. Perrin